



Compagnie Financière Tradition

RAPPORT SEMESTRIEL HALF-YEAR REPORT 2021



SOMMAIRE

CONTENT

04 / 12 > RAPPORT D'ACTIVITÉ

> COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2021

21 / 39

- 22 > COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE
 - 23 > ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE
 - 24 / 25 > BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE
 - 26 > TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRE
 - 27 > TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRE
 - 28 / 39 > ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
-

13 / 20 > OPERATING REVIEW

> INTERIM CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS AT 30 JUNE 2021

21 / 39

- 22 > INTERIM CONSOLIDATED INCOME STATEMENT
 - 23 > INTERIM CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME
 - 24 / 25 > INTERIM CONSOLIDATED BALANCE SHEET
 - 26 > INTERIM CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT
 - 27 > INTERIM CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY
 - 28 / 39 > NOTES TO THE INTERIM CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
-

Présent dans plus de 30 pays, Compagnie Financière Tradition SA figure parmi les leaders mondiaux du secteur des IDB (Inter Dealer Broker). Le Groupe fournit des services d'intermédiation sur une vaste gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, environnement, métaux précieux). L'action Compagnie Financière Tradition SA est cotée à la bourse suisse (CFT).

Compagnie Financière Tradition SA is one of the world's largest interdealer brokers (IDB) with a presence in more than 30 countries. The Group provides broking services for a complete range of financial products (money market products, bonds, interest rate, currency and credit derivatives, equities, equity derivatives, interest rate futures and index futures) and non-financial products (precious metals, and energy and environmental products). Compagnie Financière Tradition SA is listed on the SIX Swiss Exchange (CFT).

The English translation of the French text has been prepared for information purposes only. While we have made every effort to ensure a reliable translation, we make no representation that it is accurate or complete in any way. It is therefore not the intention of Compagnie Financière Tradition SA that it be relied upon in any material respect. The original French text is the only valid one.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

OPERATING REVIEW

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'activité de ce premier semestre 2021 est à mettre en perspective avec le caractère exceptionnel des volumes d'activité constatés sur la même période l'année dernière, particulièrement au mois de mars et dans une moindre mesure en avril. En effet, la crise sanitaire progressive découlant de la COVID-19 avait engendré une très forte volatilité sur les marchés financiers impactant positivement le chiffre d'affaires du Groupe.

Dans ce contexte de normalisation des activités, le chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe atteint CHF 491,0 millions contre CHF 558,0 millions en 2020, soit une baisse de 9,9 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires ajusté de l'activité d'intermédiation professionnelle (IDB) est quant à lui en baisse de 9,8 % à taux de change constants pour atteindre CHF 474,5 millions alors que celui de l'activité dédiée à une clientèle de particulier au Japon (Non-IDB) est en baisse de 13,8 % à CHF 16,5 millions.

Le résultat d'exploitation ajusté hors éléments exceptionnels s'établit à CHF 58,1 millions contre CHF 75,5 millions au premier semestre 2020, soit une baisse de 20,3 % à cours de change constants pour une marge d'exploitation de respectivement 11,8 % et 13,5 %. Les charges exceptionnelles représentent CHF 3,7 millions en baisse par-rapport à CHF 5,6 millions lors de la période précédente.

Le Groupe est présent sur toutes les grandes places financières et effectue des opérations dans plusieurs devises ; de ce fait, ses résultats sont affectés par les fluctuations des cours de change utilisés pour convertir les chiffres locaux en francs suisses. Dans les tableaux ci-dessous, les variations de l'activité par rapport au premier semestre 2020 sont présentées à cours de change constants afin de permettre une analyse plus fine des performances sous-jacentes, mais aussi à cours de change courants retenus pour l'établissement du compte de résultat.

Le Groupe consolide les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres partenaires selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans ses rapports de gestion (« ajusté »), car elle permet une évaluation plus précise de ses performances économiques et de ses indicateurs clés. Cette méthode de présentation est utilisée dans la publication des informations par secteur figurant dans les notes aux comptes intermédiaires et annuels. Le Groupe présente ci-après son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation sur une base ajustée, accompagnés d'un rapprochement avec les montants publiés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Analyse du chiffre d'affaires par activité et famille de produits :

en millions de CHF	30 juin 2021	30 juin 2020	Variation à cours de change courants	Variation à cours de change constants
Change et taux d'intérêt	215,7	228,6	-5,7 %	-4,0 %
Titres et dérivés sur titres	157,6	194,9	-19,1 %	-16,9 %
Matières premières et autres	101,2	114,2	-11,4 %	-9,2 %
Intermédiation professionnelle	474,5	537,7	-11,8 %	-9,8 %
Autres activités	16,5	20,3	-18,7 %	-13,8 %
Total du chiffre d'affaires ajusté	491,0	558,0	-12,0 %	-9,9 %
Mise en équivalence des coentreprises	-39,0	-45,2		
Total du chiffre d'affaires publié	452,0	512,8	-11,9 %	-9,9 %

Ventilation géographique du chiffre d'affaires consolidé :

en millions de CHF	30 juin 2021	30 juin 2020	Variation à cours de change courants	Variation à cours de change constants
Royaume-Uni	154,9	176,5	-12,2 %	-13,3 %
Europe continentale	62,0	77,9	-20,4 %	-21,9 %
Europe, Moyen-Orient et Afrique	216,9	254,4	-14,7 %	-15,9 %
Amériques	137,1	153,6	-10,8 %	-4,5 %
Asie - Pacifique	137,0	150,0	-8,7 %	-5,4 %
Total du chiffre d'affaires ajusté	491,0	558,0	-12,0 %	-9,9 %
Mise en équivalence des coentreprises	-39,0	-45,2		
Total du chiffre d'affaires publié	452,0	512,8	-11,9 %	-9,9 %

> EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Nos activités dirigées depuis notre bureau de Londres, principal centre d'activité du Groupe, réalisent 31,5 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté au premier semestre 2021 contre 31,6 % en 2020. Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires est en baisse de 13,3 % à taux de change constants par rapport au chiffre d'affaires de la période précédente. En Europe continentale, le chiffre d'affaires est en baisse de 21,9 % à taux de change constants. La région représente 12,6 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté contre 14,0 % la période précédente.

Le chiffre d'affaires de cette région comprend celui des plateformes de courtage électronique du Groupe, Trad-X pour les dérivés de taux d'intérêt en euros et en sterling, et ParFX pour le change au comptant.

> AMÉRIQUES

Le chiffre d'affaires ajusté s'inscrit en baisse de 4,5 % à taux de change constants par rapport à la période précédente. Dans l'ensemble, les activités conduites aux États-Unis génèrent 27,9 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté contre 27,5 % en 2020. Le chiffre d'affaires de Trad-X pour les dérivés de taux d'intérêt en dollars est inclus dans les chiffres de cette région.

> ASIE-PACIFIQUE

Le chiffre d'affaires ajusté baisse de 5,4 % à taux de change constants par rapport au premier semestre 2020. La région représente 27,9 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté contre 26,9 % pour la période précédente.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation ajusté sous-jacent (qui exclut les charges exceptionnelles nettes) s'établit à CHF 58,1 millions contre CHF 75,5 millions au premier semestre 2020, soit une baisse de 23,1 % à taux de change constants. La marge d'exploitation ajustée sous-jacente atteint 11,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 13,5 % pour la période précédente.

Le résultat d'exploitation ajusté sous-jacent de l'activité d'intermédiation professionnelle est en baisse de 19,9 % à taux de change constants à CHF 50,9 millions pour une marge de 10,7 % contre 12,2 % en 2020.

En outre, le résultat d'exploitation de Gaitame.com atteint CHF 7,2 millions contre CHF 9,8 millions au premier semestre 2020 pour une marge de 43,4 % contre 48,6 % en 2020.

Les charges exceptionnelles nettes représentent CHF 3,7 millions pour la période et sont essentiellement constituées de frais de restructuration et de frais juridiques. En 2020, celles-ci s'élevaient à CHF 5,6 millions et étaient essentiellement constituées de frais juridiques.

Le résultat d'exploitation publié s'établit à CHF 43,8 millions contre CHF 58,1 millions en 2020, soit une baisse de 24,6 % à taux de change constants pour une marge d'exploitation de 9,7 % contre 11,3 % pour la période précédente.

Le rapprochement entre le résultat d'exploitation ajusté sous-jacent et le résultat d'exploitation publié s'effectue comme suit :

en millions de CHF	30 juin 2021	30 juin 2020	Variation à cours de change courants	Variation à cours de change constants
Résultat d'exploitation ajusté sous-jacent	58,1	75,5	-23,1 %	-20,3 %
Marge d'exploitation ajustée sous-jacente en %	11,8 %	13,5 %		
Charges exceptionnelles nettes	-3,7	-5,6		
Résultat d'exploitation ajusté	54,4	69,9	-22,2 %	-19,2 %
Marge d'exploitation ajustée en %	11,1 %	12,5 %		
Mise en équivalence des coentreprises	-10,6	-11,8		
Résultat d'exploitation publié	43,8	58,1	-24,6 %	-21,6 %
Marge d'exploitation publiée en %	9,7 %	11,3 %		

RÉSULTAT NET

Au premier semestre 2021, le Groupe enregistre une charge financière nette de CHF 5,0 millions contre CHF 7,5 millions au premier semestre 2020. Les charges d'intérêt sur les emprunts bancaires et obligataires, nettes des produits d'intérêt liés aux placements de trésorerie, s'élèvent à CHF 3,3 millions en baisse par-rapport à CHF 4,3 millions pour la période précédente.

La quote-part dans le résultat des sociétés associées et des coentreprises s'élève à CHF 10,4 millions contre CHF 10,3 millions au premier semestre 2020, en hausse de 4,7 % à cours de change constants.

La charge fiscale du Groupe atteint un montant CHF 10,1 millions contre CHF 9,4 millions au premier semestre 2020 pour un taux d'imposition effectif de 26 % contre 19 % pour la période précédente.

Ainsi, le résultat net consolidé ressort à CHF 39,1 millions contre CHF 51,5 millions au premier semestre 2020. Le résultat net part du Groupe s'établit à CHF 35,5 millions contre CHF 48,7 millions en 2020, en baisse de 24,4 % à cours de change constants.

BILAN

Le Groupe a maintenu son attention historique sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette. En effet, avant déduction des actions propres pour un montant de CHF 10,0 millions, les capitaux propres consolidés sont de CHF 440,7 millions pour une trésorerie ajustée incluant la quote-part du Groupe dans la trésorerie nette des coentreprises d'un montant de CHF 208,8 millions au 30 juin 2021.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 30 juin 2021 à CHF 430,7 millions (31 décembre 2020 : CHF 407,7 millions) dont CHF 408,9 millions sont attribuables aux actionnaires de la société mère (31 décembre 2020 : CHF 389,3 millions). Le montant total de la trésorerie ajustée, incluant les actifs financiers à la juste valeur, net de la dette financière, ressort à CHF 110,8 millions au 30 juin 2021 contre CHF 99,4 millions au 31 décembre 2020.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

> ÉTATS-UNIS

Trois thèmes ont dominé le paysage des marchés américains en 2021 : le changement imminent de gouvernement avec la défaite des Républicains et l'arrivée des Démocrates au pouvoir, les effets continus de la pandémie persistante de Covid 19 sur l'économie américaine et l'avancement du remplacement du LIBOR par un nouveau taux d'intérêt de référence mondial.

En novembre 2020, l'élection américaine controversée et très serrée s'est soldée par la défaite du président Trump (R), auquel succède Joseph Biden (D). Comme de coutume, le changement d'administration a donné lieu à un jeu de chaises musicales à la tête des grands organismes de réglementation. À la Commodity Futures Trading Commission (CFTC), Rostin Behnam (D) a été nommé président par intérim en remplacement de Heath Tarbert (R), qui a démissionné avec plusieurs de ses collaborateurs clés. À la Securities and Exchange Commission (SEC), Gary Gensler a été nommé président par le Président Biden le 3 février, puis confirmé par le Sénat le 14 avril avant de prêter serment le 17 avril.

Avant de rejoindre la SEC, M. Gensler a occupé plusieurs postes clés sur nomination du gouvernement au sein d'organismes de surveillance des marchés financiers, en particulier celui de président de la CFTC de mai 2009 à janvier 2014, où il a conduit la mise en œuvre du Titre VII du Dodd-Frank Act après la crise financière, contribuant à donner le ton au reste du monde sur l'exécution d'une vaste réforme de la réglementation du marché mondial des swaps de gré à gré.

À la CFTC, les efforts ont été poursuivis dans les premiers mois de 2021 sur des sujets ayant fait l'actualité au cours des 12 à 24 derniers mois, notamment le remplacement du LIBOR et les changements apportés aux structures de marché autour de l'interdiction, pour certains swaps, de révéler l'identité des parties après une transaction (post-trade name give-up).

La CFTC a mis en œuvre la phase 2 de cette interdiction visant les swaps destinés à être compensés, après les swaps soumis aux obligations de compensation et d'exécution. Il est désormais interdit de révéler l'identité des parties après une transaction pour tout swap exécuté, pré-arrangé ou pré-négocié de manière anonyme sur un SEF ou en vertu des règles d'un SEF et destiné à être compensé simultanément à son exécution. De nouveaux produits de swap de taux d'intérêt et de devises sont ainsi soumis à cette règle.

Malgré l'évidente préférence des régulateurs américains pour le SOFR (Secured Overnight Finance Rate) pour succéder au LIBOR, des solutions telles que l'Ameribor et l'indice Bloomberg BSBY (Short-term Bank Yield) sont progressivement reconnus comme des taux de référence alternatifs. À ce stade toutefois, le poids des régulateurs à travers des initiatives comme « SOFR First » et la coopération de l'ensemble du secteur laissent à penser que le SOFR sera le taux principal. Ces développements devraient trouver une conclusion courant 2021.

À la SEC, dans ses nouvelles fonctions, le président Gensler a établi un programme qui témoigne d'un regain d'attention pour les marchés de swaps de titres. La SEC imposera aux dealers de ces swaps et aux grands intervenants sur ce marché de commencer à s'enregistrer auprès d'elle au plus tard le 1^{er} novembre 2021. Les obligations d'enregistrement prévoient de nouvelles protections des contreparties, des règles en matière de fonds propres et de marge, la nomination de responsables de la gestion interne des risques, de la surveillance et de la conformité, l'envoi d'un avis récapitulatif et d'une confirmation pour chaque transaction, ainsi que des procédures de comptabilisation et de déclaration destinées à réduire le risque sur ce secteur des marchés financiers.

Compte tenu du caractère mondial du marché des swaps de titres et dans le sillage des mesures prises lorsqu'il était à la tête de la CFTC, le président Gensler poursuivra les efforts des 18 derniers mois au cours desquels la SEC a échangé avec plusieurs autorités étrangères et des dealers internationaux de swaps de titres autour des règles en matière de conformité par substitution. Il a clairement indiqué que pour que la SEC accorde une conformité par substitution, le pays d'établissement des dealers doit être doté de règles comparables à celles des États-Unis, exercer une surveillance efficace et veiller au respect de ces règles de manière à produire des résultats comparables aux règlements de la SEC. Sur ce point, la SEC a publié un avis déclarant avoir reçu des demandes du Royaume-Uni et de la France.

En outre, la Commission doit encore parachever les règles relatives à l'enregistrement et à la régulation des SEF pour les swaps de titres. Le président Gensler a demandé au personnel de faire des recommandations sur les moyens d'harmoniser au mieux les règles des SEF pour les swaps de titres avec celles qui étaient en place à la CFTC depuis neuf ans. Après un avis de proposition de règlement et une période de commentaires, la SEC devrait s'efforcer, lorsque c'est possible, d'aligner son régime sur celui de la CFTC. Cette approche devrait limiter les impacts supplémentaires sur les coûts pour les SEF sur lesquels sont négociés des swaps de titres et pour leurs intervenants car beaucoup sont déjà assujettis aux règles de la CFTC.

Enfin, le président Gensler a également annoncé que la SEC procédera à une revue générale de plusieurs points touchant à la structure des marchés comme les règles, les modèles économiques et l'impact de la technologie sur le marché obligataire (dont les bons du Trésor, les obligations d'entreprises et les obligations municipales) et les marchés actions, en s'attachant tout particulièrement à leurs effets sur la concurrence et l'efficacité. Il a également déclaré qu'il demandera au personnel d'étudier les avantages que pourrait apporter une compensation centralisée sur le marché au comptant des bons du Trésor et sur le marché des pensions.

Les effets de la Covid-19 se font toujours sentir, en particulier sur la liquidité et les volumes, qui tendent à pâtir des périodes d'incertitude.

> EUROPE

Brexit

Le 31 décembre 2020, au terme de la période de transition post-Brexit, le Royaume-Uni a quitté le marché unique européen et les droits attachés aux passeports ont pris fin.

Dans un communiqué de presse du 31 décembre 2020 concernant les changements de réglementation pour les entreprises au sortir de la période de transition, la Financial Conduct Authority (FCA) a précisé que le régime des passeports entre le Royaume-Uni et les États membres de l'Espace économique européen (EEE) avait pris fin et que le régime d'autorisations temporaires (TPR) britannique entrerait en vigueur pour les entreprises et les fonds ayant informé la FCA de leur intention de souscrire au régime.

Le communiqué de presse mentionnait également le régime britannique des contrats de services financiers (FSCR), désormais en place. En vertu de ce régime, les entreprises de l'EEE qui étaient titulaires d'un passeport pour exercer au Royaume-Uni et qui ne relèvent pas du TPR peuvent continuer à fournir des services au titre des contrats britanniques conclus avant le terme de la période de transition (ou avant de souscrire au FSCR) pour une durée limitée afin de procéder à une sortie ordonnée du marché britannique.

La mesure dans laquelle les entreprises britanniques peuvent continuer à fournir des services à des clients de l'EEE dépend désormais de la législation locale et des attentes des régulateurs locaux. La FCA compte sur les entreprises britanniques pour prendre les mesures en leur pouvoir afin de se mettre en conformité avec ces lois et attentes locales. Elle a clairement indiqué que les décisions des entreprises doivent être guidées par l'obtention de résultats appropriés pour leurs clients, quel que soit leur lieu d'établissement.

Le 13 janvier 2021, l'AEMF a publié un communiqué rappelant les obligations que la directive MIF II impose aux entreprises non établies ni situées dans l'UE concernant la fourniture de services d'investissement à des clients particuliers et professionnels. Elle s'est déclarée préoccupée par l'apparition de pratiques douteuses des entreprises autour de la sollicitation passive (reverse solicitation), qui consiste à commercialiser le produit ou le service à l'initiative exclusive du client. Ces pratiques font appel à des cases « J'accepte » ou à des clauses générales dans les contrats pour encourager les clients à déclarer que toute transaction a été exécutée exclusivement sur leur initiative.

L'AEMF a rappelé aux entreprises que « lorsqu'une entreprise d'un pays tiers démarché des clients ou des clients potentiels dans l'Union, ou y fait la promotion ou la publicité de services ou d'activités d'investissement et de services auxiliaires, ces services ne devraient pas être considérés comme étant dispensés sur la seule initiative du client ». Il en est ainsi « indépendamment de toute clause contractuelle ou de tout avertissement censé indiquer, par exemple, que l'entreprise du pays tiers sera réputée répondre à l'initiative exclusive du client ». Selon l'AEMF, les communiqués de presse, les publicités en ligne et les appels téléphoniques peuvent tous constituer des preuves qu'une entreprise britannique a effectué des sollicitations passives sur le marché de l'UE, en violation de la directive MIF II, indépendamment de la personne qui les émet, ce qui couvrirait la commercialisation effectuée par des intermédiaires pour le compte de fonds d'investissement ou de gérants de fonds.

Le 19 janvier, la Commission européenne a publié une communication intitulée « Système économique et financier européen : favoriser l'ouverture, la solidité et la résilience ».

Cette communication exposait la manière dont l'UE peut consolider son « autonomie stratégique ouverte » et sa résilience par diverses initiatives visant à renforcer le rôle international de l'euro, à consolider les infrastructures des marchés financiers de l'UE, à améliorer la mise en œuvre et l'application des régimes de sanctions de l'UE et à accroître la résilience de l'UE aux effets de l'application extraterritoriale illégale de sanctions unilatérales et d'autres mesures par des pays tiers.

La Commission compte accroître les échanges de titres de créance, de produits de base et d'instruments financiers connexes libellés en euros. Cette communication a été perçue comme une déclaration invitant clairement les entreprises de l'UE à transférer leurs positions libellées en euros et compensées à des chambres de compensation de l'UE et a remis en question la position de LCH Limited (RU) en tant que principal compensateur des swaps de taux d'intérêt libellés en euros ; la seule décision d'équivalence prise jusqu'ici concernant le Royaume-Uni visait les contreparties centrales britanniques, et il semble désormais peu probable qu'elle soit rendue permanente.

La période d'application transitoire de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) entre l'UE et le Royaume-Uni a été prolongée de deux mois afin de laisser plus de temps au Parlement européen pour le ratifier. Le Parlement britannique avait déjà ratifié cet accord en adoptant la loi de 2020 sur les relations avec l'Union européenne (European Union (Future Relationship) Act 2020), mais en l'absence de ratification par le Parlement européen, il ne s'appliquait pas de manière permanente.

L'ACC comprenait plusieurs déclarations, dont une déclaration commune sur la coopération en matière de régulation des services financiers aux termes de laquelle le Royaume-Uni et l'UE devaient convenir au plus tard en mars 2021 d'un protocole d'accord instaurant un cadre de coopération en matière de services financiers tandis que les discussions bilatérales détermineraient comment avancer de part et d'autre sur les décisions d'équivalence.

Cependant, le 18 février 2021, il a été annoncé que le protocole d'accord sur les services financiers ne contiendrait pas lui-même de décisions d'équivalence, que les procédures concernant ces décisions seraient gérées séparément et unilatéralement, et que le protocole d'accord devrait fixer le mécanisme du futur dialogue entre le Royaume-Uni et l'UE. En l'absence de décisions d'équivalence positives, les entreprises britanniques seraient privées de l'accès aux dispositions de certains textes européens sur les services financiers concernant les « pays tiers ». Certains avaient pensé que le protocole d'accord contiendrait des mesures constructives dans le sens d'une équivalence.

Le 13 avril 2021, la FCA a publié un discours de Nausicaa Delfas, la directrice exécutive de l'international de la FCA, intitulé « Réguler le Royaume-Uni en tant que centre financier mondial ». Le RU ayant quitté l'UE, la FCA se trouve désormais dans une nouvelle position qui lui permet d'avoir une approche nouvelle, plus agile, de l'instauration des règles nationales, ce qui renforcera encore l'attrait du Royaume-Uni en tant que place financière mondiale.

Parmi les initiatives, la FCA a annoncé qu'elle n'appliquerait pas automatiquement le double plafond des volumes aux actions britanniques et a élargi cette approche à toutes les actions. Elle a souligné l'introduction du nouveau régime prudentiel pour les entreprises d'investissement britanniques. Elle a noté que la SEC américaine avait récemment publié un avis de demande de conformité par substitution soumise par le Royaume-Uni pour les dealers de swaps de titres ainsi qu'un projet d'ordonnance. Si la conformité par substitution est octroyée, le RU sera l'un des premiers pays à se voir accorder cette reconnaissance par la SEC. Ce discours évoquait également la coopération entre la FCA et la CFTC en vue de pérenniser, par une ordonnance définitive de la CFTC, l'exonération temporaire accordée aux plateformes de négociation britanniques.

Le 29 avril 2021, la loi de 2021 sur les services financiers (Financial Services Act 2021) a été adoptée. C'est un jalon majeur dans l'établissement d'un cadre réglementaire applicable aux services financiers britanniques hors de l'UE.

Le 6 mai 2021, la FCA a publié un discours de son PDG, Nikhil Rathi, consacré à la régulation et à la concurrence sur les marchés britanniques, dans lequel il mentionnait que l'absence d'équivalence mutuelle entre le Royaume-Uni et l'UE, par exemple sur l'obligation de négociation pour les instruments dérivés, a notamment pour effet de réduire le choix et la concurrence sur le marché. Les banques de l'UE ne sont plus en mesure de proposer à leurs clients un accès total à tous les pools de liquidité mondiale pour la négociation de swaps de taux d'intérêt et de certains dérivés de crédit, car les plateformes britanniques ont conservé une forte part de marché sur plusieurs produits. L'analyse de la FCA indique qu'en fonction de l'instrument soumis à l'obligation de négociation, entre 65 % et 95 % des volumes négociés échappent toujours aux plateformes européennes.

Le 16 juin 2021, le gouvernement britannique a publié un rapport sur l'approche britannique de la régulation après le retrait de l'UE. Le rapport du groupe de travail sur l'innovation, la croissance et la réforme de la réglementation recommande des réformes touchant les services financiers :

- > **Limites de position en vertu de la directive MIF II** : laisser une plus grande flexibilité afin de renforcer l'attrait du marché britannique en réduisant les coûts et les complexités associés aux limites de position, y compris en révisant la définition des « dérivés de matières premières ».
- > **Marges des contreparties centrales (CCP)** : introduire une approche plus discrétionnaire et fondée sur le jugement pour calculer les marges des contreparties centrales.
- > **Obligations de déclaration et de transparence en vertu de la directive MIF II** : supprimer l'obligation de fournir des rapports de coûts et frais aux investisseurs professionnels et aux contreparties éligibles.
- > **Règlement Abus de marché (MAR)** : le groupe de travail considère que l'obligation de déclaration des recommandations d'investissement en vertu du règlement engendre pour les producteurs un coût continu qui l'emporte sur les avantages perçus.

Le 1^{er} juillet 2021, le Trésor britannique a publié une consultation en vue de la révision du régime des marchés de capitaux de gros, qui sera close le 24 septembre 2021 ; le chancelier de l'Échiquier, Rishi Sunak, a prononcé son traditionnel discours de Mansion House, consacré à l'avenir des services financiers au RU.

MIF II (directive/règlement concernant les marchés d'instruments financiers)

La directive MIF II dite « Quick Fix » a été publiée par la Commission européenne au Journal officiel le 26 février 2021.

Les mesures consistent en modifications ciblées des règles de la directive MIF II relatives à la gouvernance des produits, au paiement de la recherche, aux obligations d'information des clients, aux marchés des dérivés de l'énergie et aux obligations d'exécution au mieux.

Après les modifications apportées par la directive MIF II « Quick Fix » de la Commission européenne, la FCA a publié sa première consultation (CP21/9) en avril 2021 contenant des propositions de modification des règles britanniques de la directive MIF.

La principale proposition affectant les plateformes de négociation était d'abolir l'obligation de déclaration RTS 28 pour les cinq plateformes de négociation principales des entreprises d'investissement, outre la suppression de l'obligation de déclaration RTS 27 pour les plateformes. Ces mesures sont plus larges que la proposition de l'AEMF, qui suggérait de supprimer seulement la RTS 27.

Le 8 avril, l'AEMF a publié son rapport final sur le fonctionnement des OTF. Celui-ci contient des recommandations et suggère des modifications de la directive MIF II et du règlement MIF visant à réduire la complexité pour les intervenants du marché et à accroître l'efficacité du cadre juridique.

L'objet principal de ce rapport était d'analyser la définition des OTF en examinant en particulier la définition d'un système multilatéral et le périmètre définissant une plateforme de négociation.

Le 1^{er} juin 2021, l'AEMF a publié son rapport final concernant les obligations relatives aux données de marché en vertu de la directive MIF II et du règlement MIF.

Il contient des lignes directrices relatives aux obligations de publication des données de marché sur une base commerciale raisonnable et de mise à disposition des données de marché gratuitement 15 minutes après publication.

Le 9 juillet, l'AEMF a ouvert une consultation sur la révision des normes techniques réglementaires – transparence pour les actions (RTS 1) et transparence pour les autres instruments (RTS 2) – relatives aux obligations de transparence en vertu du règlement MIF.

Le 16 juillet, l'AEMF a publié son rapport sur la mise en œuvre du règlement CSDR concernant la fourniture de services auxiliaires de type bancaire par des dépositaires centraux de titres (DCT).

La Commission devrait préparer une proposition législative d'ici fin 2021. Le rapport prévoit des mesures visant les défauts de règlement comprenant notamment des sanctions en numéraire pour les défauts de règlement et les rachats forcés.

Règlement / directive de l'UE sur les entreprises d'investissement (IFR/IFD) et régime prudentiel britannique applicable aux entreprises d'investissement (IFPR)

Le 19 avril 2021, la FCA a publié son deuxième document de consultation (CP21/7) sur l'IFPR, dans le prolongement d'un premier document de consultation publié en décembre 2020 (CP20/24).

Ces documents couvrent notamment les méthodes de calcul de l'obligation probable de fonds propres d'une entreprise ainsi que les règles de rémunération. L'objectif de la FCA est que les entreprises consacrent moins de temps à des calculs complexes d'exigences de fonds propres afin de consacrer plus de temps à la gestion.

Le 29 juin 2021, la FCA a publié sa déclaration de principe PS21/6, qui énonce des règles quasi définitives et résume les commentaires reçus sur la première de ses trois consultations pour le nouveau régime prudentiel, close en février 2021.

La FCA procédera à une troisième consultation au T3 2021 et prévoit de publier des déclarations de principe et des règles pour les deuxième et troisième consultations au second semestre 2021. À l'issue de ces consultations, trois déclarations de principe poseront de nouvelles règles prudentielles pour introduire l'IFPR, qui seront regroupées dans un nouveau recueil de textes appelé « Prudential sourcebook for MiFID Investment Firms ».

Le nouveau régime prudentiel représente un changement majeur pour les entreprises d'investissement régulées par la FCA ; il devrait entrer en vigueur en janvier 2022.

Passage du LIBOR aux taux sans risque (TSR)

Le 26 janvier 2021, la FCA a publié un discours d'Edwin Schooling Latter, directeur des marchés, sur la préparation à l'après-LIBOR à compter de la fin de l'année. M. Schooling Latter a souligné que 12 500 entreprises ont signé le protocole de l'ISDA, qui reste ouvert à la signature, et a rappelé aux entreprises ayant des positions dérivées du LIBOR qui restent exposées au risque de disparition ou de non-représentativité du LIBOR qu'il n'est pas trop tard pour signer le protocole.

Le 26 mars 2021, la Prudential Regulation Authority (PRA) et la FCA ont publié une lettre commune adressée aux PDG concernant le remplacement du LIBOR par les taux sans risque (TSR), qui expose les attentes à l'égard des entreprises et avertit qu'il appartient aux entreprises et à leurs cadres supérieurs de prendre les mesures appropriées pour atténuer l'exposition de leur entreprise au LIBOR et garantir une transition ordonnée avec des résultats satisfaisants pour les clients.

La FCA et la Banque d'Angleterre ont publié une déclaration commune encourageant les dealers à coter les dérivés en utilisant le SONIA (au lieu du LIBOR) à partir du 11 mai 2021 et à reporter les liquidités sur le SONIA.

> ASIE-PACIFIQUE

Japon

En janvier, la Japan Financial Services Agency (JFSA) a parachevé le décret du gouvernement portant modification partielle du décret du gouvernement relatif à l'activité sur instruments financiers. Ce nouveau décret permet entre autres aux gérants d'actifs et autres opérateurs financiers éligibles étrangers d'effectuer la procédure d'enregistrement en anglais pour certains types d'activités ; la JFSA a également mis en place le « Financial Market Entry Office », interlocuteur unique des nouveaux entrants sur le marché de la gestion d'actifs pour les pré-candidatures, la consultation, l'enregistrement et la surveillance, dont toutes les communications sont disponibles en anglais.

La modification de la loi sur les services de paiement (Payment Services Act, PSA) est entrée en vigueur en mai 2021 ; elle supprime le plafond sur les transferts électroniques exécutés par des établissements non bancaires. Cette modification des seuils réglementaires et des obligations de conformité, qui établit plusieurs niveaux d'agrément/d'enregistrement en fonction de la taille et de l'ampleur des opérations, donne plus de flexibilité et de choix aux nouveaux entrants.

Sans être directement liée au règlement sur les services financiers, la publication, par la Commission pour la protection des données personnelles, de la modification du décret d'application de la loi sur la protection des données personnelles en mars 2021 pour une entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 continuera d'avoir un impact sur les opérations des entreprises de services financiers.

En juin, la JFSA a publié un rapport du groupe d'experts sur la finance durable, qui montrait la nécessité pour les établissements financiers de contribuer à la transition de l'économie réelle en intégrant les opportunités et les risques en matière de durabilité dans leur stratégie d'entreprise et leur gestion des risques afin de soutenir les emprunteurs et les entités détenues dans leurs efforts de transition en faveur du climat.

Corée

Étant donné que le LIBOR n'aura plus cours à la fin de 2021 pour la plupart des monnaies, la Financial Services Commission (FSC) a annoncé que le taux des pensions à un jour des obligations d'État et des obligations de stabilisation monétaire a été sélectionné pour remplacer les taux sans risque (TSR), notamment en raison de l'abondante liquidité sur le marché des pensions et de la possibilité d'étendre l'utilisation de ce taux aux marchés dérivés.

La FSC a annoncé un règlement révisé imposant aux établissements financiers de déclarer les transactions suspectes au KoFIU, puis une proposition de révision du décret d'application de la loi sur la déclaration et l'utilisation des informations relatives aux transactions financières ; elle a également approuvé des règles imposant aux établissements financiers d'importance systémique d'établir et de soumettre des plans de rétablissement chaque année au mois de juin.

Hong Kong

Au début de l'année, la Hong Kong Monetary Authority (HKMA) a publié un avis d'actualisation des spécifications techniques relatives à la déclaration des opérations sur produits dérivés de gré à gré au Hong Kong Trade Repository (HKTR).

La Securities & Futures Commission (SFC) a rappelé aux intermédiaires de fournir tout document ou information pouvant faciliter l'évaluation immédiate de l'impact d'abus de marché potentiels et a annoncé l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, de nouvelles lignes directrices relatives aux compétences des praticiens individuels, qui prévoient un renforcement des obligations en matière de qualifications, d'expérience professionnelle et de formation continue. La SFC a indiqué que les entreprises agréées sont censées établir et mettre en œuvre des politiques, procédures et contrôles internes efficaces concernant le fonctionnement de leurs comptes bancaires afin de protéger correctement l'argent de leurs clients, de s'acquitter rapidement de leurs dettes et de respecter pleinement les obligations relatives aux ressources financières.

Philippines

En janvier, la Securities and Exchange Commission (SEC) philippine a publié une circulaire sur les lignes directrices pour la prévention du détournement des sociétés aux fins d'activités illicites par des mesures visant à promouvoir la transparence des bénéficiaires effectifs ; en mars, elle a publié une modification des directives relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour les établissements qu'elle régule, puis elle a publié en mai le rapport 2021 sur l'évaluation des risques sectoriels en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour le secteur des valeurs mobilières.

Thaïlande

En février, la Securities and Exchange Commission (SEC) thaïlandaise a annoncé qu'elle sollicitait des commentaires sur une proposition de projet de règlement visant à définir les circonstances suspectes liées à la commission d'infractions afin de mieux protéger les intérêts des investisseurs, et en mars, elle a annoncé avoir révisé le règlement sur le personnel des entreprises des marchés de capitaux, qui oblige à suivre des formations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) avant de demander un renouvellement d'agrément en 2022.

Singapour

En janvier, la Monetary Authority of Singapore (MAS) a publié les lignes directrices révisées sur la gestion des risques technologiques, qui énoncent les principes et meilleures pratiques à suivre par les établissements financiers pour établir une gouvernance robuste du risque technologique et assurer leur cyber-résilience, tandis qu'en mai et en juin, elle a publié des circulaires sur la gestion des cybermenaces et des risques pour la sécurité associés à l'adoption du cloud public.

En avril, elle a publié une circulaire énonçant les attentes du superviseur concernant la transition des indices de référence et précisant qu'elle attend de tous les établissements financiers qu'ils respectent le calendrier de transition et adoptent les principes relatifs aux relations avec la clientèle.

En avril également, elle a ouvert une consultation sur des propositions tendant à rendre obligatoire la vérification des références des candidats à un emploi pour tous les établissements financiers, à l'issue de laquelle elle a publié en mai une circulaire concernant une lettre de son directeur général, Ravi Menon, adressée à tous les PDG d'établissements financiers à Singapour, sur le renforcement du personnel du secteur financier et de son centre à Singapour.

Australie et Nouvelle-Zélande

En avril, l'Australian Securities & Investments Commission (ASIC) a publié des directives énonçant les obligations financières qui incombent aux titulaires d'un agrément de services financiers australien (AFS) et en juin, elle a fixé de nouvelles règles d'intégrité du marché en matière de fonds propres, qui apportent d'importantes protections aux investisseurs et à l'intégrité du marché tout en simplifiant le cadre de fonds propres pour les intervenants. Le Règlement sur l'intégrité de marché (Market Integrity Rules) remplace par un document unique les recueils destinés respectivement aux intervenants du marché des titres et à ceux du marché à terme.

En juin, quatre règlements modifiant le régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont été publiés en Nouvelle-Zélande. Les modifications, qui entrent en vigueur en juillet, comprennent l'expansion des procédures de vigilance à l'égard de la clientèle, l'allongement des délais d'audit des évaluations des risques, l'élargissement de la couverture des virements et l'élargissement aux entités sans personnalité morale de l'exonération au titre de la fourniture de services à des entités affiliées.

Indonésie

La Bank Indonesia a annoncé en mai qu'elle avait modifié son règlement sur le système de suivi des transactions sur devises contre la roupie et en juin, qu'elle renforçait l'efficacité de la transmission de la politique monétaire en accélérant le développement des opérations de pension et de DNDF (Domestic Non-Deliverable Forward) en réponse au défi mondial des réformes des marchés dérivés de gré à gré décidées par le G20.

Autres évolutions en Asie

Les entités de Tradition en Asie ont pris les mesures appropriées à la taille et à la complexité de ses activités ainsi qu'à la nature de son engagement sur chacun des marchés sur lesquelles elle est présente. Il n'y a pas eu d'autres développements réglementaires notables sur les autres marchés d'Asie au cours du premier semestre de 2021.

PERSPECTIVES

Le niveau d'activité durant l'été ressort en légère hausse par rapport à la même période l'année dernière. Compagnie Financière Tradition entend poursuivre sa stratégie de croissance tout en maintenant son attention sur la gestion des coûts.

OPERATING REVIEW

Activity in the first half of 2021 should be put into perspective against the exceptional volumes seen in the same period last year, particularly in March and to a lesser extent in April. Indeed, the COVID-19 crisis had generated extremely high market volatility which positively impacted Group revenue.

Against this backdrop of normalization of activities, the Group's adjusted consolidated revenue was CHF 491.0m, against CHF 558.0m in 2020, a decrease of 9.9% at constant exchange rates. The adjusted revenue from interdealer broking business (IDB) was down by 9.8% at constant currency to CHF 474.5m, while revenue from the online forex trading business for retail investors in Japan (Non-IDB), was down 13.8% to CHF 16.5m.

Adjusted operating profit before exceptional items was CHF 58.1m against CHF 75.5m in the first half of 2020, a decrease of 20.3% at constant currency, for an operating margin of 11.8% and 13.5% respectively. Exceptional costs represented CHF 3.7m down from CHF 5.6m in the previous period.

The Group is active in all the major financial markets and operates in a number of currencies. Its results are therefore affected by movements in the exchange rates used to translate local figures into Swiss francs. In the tables below, changes in activities compared with the same period in 2020 are presented at constant exchange rates in order to provide a clearer analysis of underlying performance, as well as at current exchange rates used to prepare the income statement.

Companies jointly controlled with other partners are proportionally consolidated in the Group's (adjusted) management reports since this allows a more accurate evaluation of its economic performance and key indicators. This presentation method is used in reporting segment information in the notes to the interim and annual financial statements. The Group's revenue and operating profit are presented below on an adjusted basis, with a reconciliation to reported figures.

REVENUE

Analysis of revenue by business and product group:

CHFm	30 June 2021	30 June 2020	Variation at current currency	Variation at constant currency
Currencies and interest rates	215.7	228.6	-5.7%	-4.0%
Securities and security derivatives	157.6	194.9	-19.1%	-16.9%
Commodities and other	101.2	114.2	-11.4%	-9.2%
IDB business	474.5	537.7	-11.8%	-9.8%
Non-IDB business	16.5	20.3	-18.7%	-13.8%
Total adjusted revenue	491.0	558.0	-12.0%	-9.9%
Equity accounted joint ventures	-39.0	-45.2		
Total reported revenue	452.0	512.8	-11.9%	-9.9%

Analysis of consolidated revenue by region:

CHFm	30 June 2021	30 June 2020	Variation at current currency	Variation at constant currency
United Kingdom	154.9	176.5	-12.2%	-13.3%
Continental Europe	62.0	77.9	-20.4%	-21.9%
Europe, Middle East and Africa	216.9	254.4	-14.7%	-15.9%
Americas	137.1	153.6	-10.8%	-4.5%
Asia-Pacific	137.0	150.0	-8.7%	-5.4%
Total adjusted revenue	491.0	558.0	-12.0%	-9.9%
Equity accounted joint ventures	-39.0	-45.2		
Total reported revenue	452.0	512.8	-11.9%	-9.9%

> EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA

Our activities managed from our London office, the Group's largest operation, accounted for 31.5% of adjusted consolidated revenue in the first half of 2021, against 31.6% reported in 2020. Overall, revenue booked was down 13.3% on the figure for the previous period at constant currency. In Continental Europe, revenue was down 21.9% at constant currency. The region represented 12.6% of adjusted consolidated revenue, against 14.0% in the previous period.

Revenue generated in this region includes that of the Group's electronic trading platforms, Trad X for interest rate swaps in euros and sterling, and ParFX for spot forex.

> AMERICAS

Adjusted revenue was down 4.5% at constant currency compared with the previous period. Overall, activities in the US generated 27.9% of adjusted consolidated revenue, against 27.5% in 2020. The figures for this region include revenue from Trad-X for interest rate swaps in dollars.

> ASIA-PACIFIC

Adjusted revenue decreased 5.4% at constant currency compared with the first half of 2020. The region accounted for 27.9% of adjusted consolidated revenue against 26.9% in the previous period.

OPERATING PROFIT

The adjusted underlying operating profit (excluding net exceptional costs) was CHF 58.1m compared with CHF 75.5m in the first half of 2020, a decrease of 23.1% at constant currency. The adjusted underlying operating margin was 11.8% of consolidated revenue against 13.5% in the previous period.

The IDB adjusted underlying operating profit was down 19.9% at constant currency to CHF 50.9m for a margin of 10.7% compared with 12.2% in 2020.

At Gaitame.com, in Japan, operating profit was CHF 7.2m compared with CHF 9.8m in the first half of 2020 for a margin of 43.4% against 48.6% in 2020.

Net exceptional costs amounted to CHF 3.7m for the period and consisted mainly of reorganisation costs and legal fees. In 2020, these costs amounted to CHF 5.6m and were composed mostly of legal fees.

Reported operating profit was CHF 43.8m compared with CHF 58.1m in 2020, a decrease of 24.6% at constant currency for an operating margin of 9.7% against 11.3% in the previous period.

The reconciliation of adjusted underlying operating profit to reported operating profit is as follows:

CHFm	30 June 2021	30 June 2020	Variation at current currency	Variation at constant currency
Adjusted underlying operating profit	58.1	75.5	-23.1%	-20.3%
Adjusted underlying operating margin in %	11.8%	13.5%		
Net exceptional expense	-3.7	-5.6		
Adjusted operating profit	54.4	69.9	-22.2%	-19.2%
Adjusted operating margin in %	11.1%	12.5%		
Equity accounted joint ventures	-10.6	-11.8		
Reported operating profit	43.8	58.1	-24.6%	-21.6%
Reported operating margin in %	9.7%	11.3%		

NET PROFIT

Net financial expense was CHF 5.0m for the period compared with CHF 7.5m in the first half of 2020. Interest expense on bank borrowings and bonds, net of interest income from short-term cash investments, totalled CHF 3.3m down from CHF 4.3m in the previous period.

The share in the results of associates and joint ventures was CHF 10.1m against CHF 10.3m in first-half 2020, up 4.7% at constant currency.

Group tax expense was CHF 10.1m against CHF 9.4m in first-half 2020 for an effective tax rate of 26% against 19% in the previous period.

Consolidated net profit was CHF 39.1m compared with CHF 51.5m in first-half 2020 with a Group share of CHF 35.5m against CHF 48.7m in 2020, a decrease of 24.4% at constant currency.

BALANCE SHEET

The Group maintained its focus on a sound balance sheet with a strong capital position while keeping a low level of intangible assets and a strong net cash position. Before deduction of treasury shares of CHF 10.0m, consolidated equity amounted to CHF 440.7m at 30 June 2021 with adjusted cash of CHF 208.8m, including Group share of net cash from joint ventures.

At 30 June 2021, consolidated equity stood at CHF 430.7m (31 December 2020: CHF 407.7m) of which CHF 408.9m was attributable to shareholders of the parent (31 December 2020: CHF 389.3m). Total adjusted cash, including financial assets at fair value, net of financial debts, was CHF 110.8m at 30 June 2021 against CHF 99.4m at 31 December 2020.

REGULATORY DEVELOPMENTS

> USA

In 2021, three things dominated the US markets landscape: the impending change of government after the Democrats took control of the White House and Senate from the Republicans, the effect on the US economy of the continuing COVID-19 pandemic, and progress on the transition away from LIBOR as the global benchmark interest rate.

In November 2020, the controversial and highly contested US Election saw President Trump(R) leave office and Joseph Biden(D) inaugurated as President. As is customary, the change of Administration led to changes at the head of the major Regulatory Agencies. At the CFTC, Chairman Heath Tarbert(R) resigned along with a number of his key staff and Rostin Behnam(D) was appointed as acting Chairman. At the SEC, Gary Gensler was nominated for Chairman by President Biden on 3 February, confirmed by the US Senate on 14 April, and sworn into office on 17 April.

Before joining the SEC, Mr Gensler held a number of key government appointed positions on financial markets oversight bodies, most notably as Chairman of the US Commodity Futures Trading Commission (CFTC) from May 2009 to January 2014. In that capacity, he led the implementation of Title VII of the Dodd-Frank Act after the financial crisis, helping to set the tone for the rest of the world on implementing comprehensive regulatory reform for the global OTC swaps market.

At the CFTC, efforts continued in the early part of 2021 on topical subjects that had emerged over the previous 12 to 24 months, with a focus on the LIBOR transition and market structure changes around the prohibition of Post-Trade Name Give-Up in certain swaps.

The CFTC implemented phase 2 of its prohibition on Post-Trade Name Give-Up aimed at "intended to be cleared swaps" whereas previously they had focused on swaps subject to the clearing and trade execution mandates. This phase of the rule now prohibits post-trade name give-up for any swap anonymously executed, pre-arranged, or pre-negotiated on or pursuant to the rules of an SEF and intended to be submitted for clearing contemporaneously with execution. This implementation subjects additional swap products across Interest Rates and FX to this rule.

Despite the obvious preference of US regulators for SOFR (Secured Overnight Finance Rate) to succeed as the replacement for LIBOR, solutions such as Ameribor and the Bloomberg Short-term Bank Yield Index (BSBY) are emerging as recognised alternate reference rates. However, at this stage, the weight of the regulators' support via initiatives such as "SOFR First" and cooperation from the industry as a whole suggests that SOFR will become the primary rate. A conclusion to these developments is expected during 2021.

At the SEC, Chairman Gensler, in his newly appointed role, has set an agenda that shows a renewed focus on the Security-Based Swaps Markets. The SEC will require security-based swap dealers and major security-based swap participants to begin registering with the Commission by 1 November 2021. The registration requirements include new counterparty protections, requirements for capital and margin, internal risk management, supervision and chief compliance officers, trade acknowledgement and confirmation, and record-keeping and reporting procedures designed to reduce risk in this sector of the financial markets.

Given the global nature of the security-based swaps market and following on from action he took whilst at the helm of the CFTC, Chairman Gensler will continue the efforts of the past 18 months during which the agency engaged with a number of foreign authorities and international security-based swap dealers in connection with substituted compliance rules. He has made it clear that for the SEC to grant substituted compliance, dealers' home jurisdictions must have comparable rules to those of the US and effectively supervise and enforce those rules, producing comparable outcomes to the SEC's own regulations. In this regard, the Commission has issued notice of application and proposed substituted compliance orders for the UK and France.

In addition, the Commission has yet to finish the rules for the registration and regulation of security-based swap execution facilities (SEFs). Chairman Gensler has asked staff to recommend how they can best harmonise security-based SEF rules with those that have been in place under the CFTC for nine years. Subject to a rule notice and comment period, it is expected that the SEC will attempt to align their regime with that of the CFTC where practicable. This approach should limit additional cost impacts on security-based SEFs and their market participants, as many are already subject to the CFTC rules.

Finally, Chairman Gensler also announced that the SEC will pursue a broad review of a number of market structure areas including rules, business models, and the impact of technology across fixed income (including Treasury markets, corporate bonds, and municipal bonds) and equity markets, with a focus on the effects of these areas on competition and efficiency. He has also stated that he will ask staff to consider the potential benefits of central clearing in the Treasury cash and repo markets.

The impact of COVID-19 continues, most notably in terms of liquidity and volumes, which tend to be adversely affected in times of uncertainty.

> EUROPE

Brexit

At the end of the post-Brexit transition period on 31 December 2020, the UK left the EU Single Market and passporting rights ceased.

On 31 December 2020, the Financial Conduct Authority (FCA) issued a press release concerning the Regulatory Change for Firms as the Brexit Transition Period Ends, in which it noted that passporting between the UK and the European Economic Area (EEA) states had ended and the UK temporary permissions regime (TPR) had entered into effect for firms and funds that had notified the FCA of their intention to enter the regime.

The press release also referred to the UK financial services contracts regime (FSCR), which was already in place. Under the FSCR, EEA firms that had previously passported into the UK and were not part of the TPR could continue to service UK contracts entered into prior to the end of the transition period (or prior to entering the FSCR), for a limited period, in order to conduct an orderly exit from the UK market. The extent to which UK firms could continue to provide services to customers in the EEA now depended on local law and local regulators' expectations. The FCA expected UK firms to take the steps available to them to make sure that they act consistently with these local laws and expectations. The FCA was clear that firms' decisions needed to be guided by obtaining appropriate outcomes for their customers, wherever they were based.

On 13 January 2021, ESMA issued a public statement reminding firms of the requirements under MiFID II regarding the provision of investment services to retail or professional clients by firms not established or situated in the EU. ESMA raised concerns over the emergence of "questionable practices by firms around reverse solicitation", where the product or service was marketed at the client's own exclusive initiative. This included using online "I agree" boxes or general clauses in their terms of business to encourage clients to state that any transaction had been executed on the exclusive initiative of the client.

ESMA reminded firms that "where a third country firm solicits clients or potential clients in the Union or promotes or advertises investment services or activities together with ancillary services in the Union, it should not be deemed as a service provided at the own exclusive initiative of the client." This is true "regardless of any contractual clause or disclaimer purporting to state, for example, that the third country firm will be deemed to respond to the exclusive initiative of the client." According to ESMA, press releases, online advertising, and phone calls could all constitute evidence that a UK company had solicited trade in the EU market, in breach of MiFID II, regardless of the person through whom it is issued. This would include such marketing carried out by intermediaries on behalf of investment funds or fund managers. On 19 January, the European Commission published a communication on the European economic and financial system: fostering openness, strength, and resilience. The Communication outlined the strategy to strengthen the EU's "open strategic autonomy and resilience" through the implementation of a number of initiatives aimed at promoting the international role of the euro, strengthening the EU's financial market infrastructures, improving the implementation and enforcement of the EU's sanctions regimes, and increasing the EU's resilience to the effects of the "unlawful extra-territorial application of unilateral sanctions and other measures by third countries".

The Commission also intended to increase euro-denominated trade in debt securities, commodities and related financial instruments.

This communication was perceived as a clear statement that EU firms should move their euro-denominated cleared positions to EU clearing houses and challenged the position of LCH Limited (UK) as the main clearer of EUR-denominated interest rate swaps. The only UK equivalence decision adopted so far had been for UK CCPs, and this now seems unlikely to be made permanent.

The provisional application period for the EU-UK Trade and Cooperation Agreement (the TCA) was extended for two months to allow more time for its ratification by the European Parliament. The UK Parliament had already ratified the TCA by passing the European Union (Future Relationship) Act 2020. However, without ratification by the European Parliament, the TCA did not apply on a permanent basis. The TCA included a number of declarations, including a Joint Declaration on Financial Services Regulatory Cooperation. According to this declaration, the UK and EU would, by March 2021, agree a memorandum of understanding establishing a framework for financial services cooperation and the UK and the EU would address how to move forward on both sides with equivalence determinations.

However, on 18 February 2021, it was announced that the memorandum of understanding on financial services would not itself include equivalence assessments. Instead, the processes for such assessments would run separately and unilaterally, and the memorandum of understanding was instead expected to provide for the mechanics of future dialogue between the UK and EU. Without the positive equivalence decisions, UK firms would be unable to access the "third country" provisions of certain EU financial services legislation. There had been some belief that the memorandum of understanding would incorporate constructive steps towards granting equivalence.

On 13 April 2021, the FCA published a speech by Nausicaa Delfas, the FCA's Executive Director of International, entitled *Regulating the UK as a Global Financial Centre*.

As a result of the UK leaving the EU, the FCA has a newfound position allowing it to have a new, more nimble approach to domestic policymaking. This, in turn, will make the UK an even more attractive place for global financial services.

Among the initiatives, the FCA announced that it would not be automatically applying the Double Volume Cap to UK equities and extended this approach to trading in all equities. The FCA highlighted the introduction of the new UK Investment Firms Prudential Regime. The FCA noted that the Securities and Exchange Commission (SEC) had recently published a notice of application and proposed substituted compliance order in response to an application from the UK for substituted compliance for securities-based swaps dealers.

If granted, the UK will be one of the first jurisdictions to be granted this recognition by the SEC. References in the speech also included the FCA's co-operation with the Commodity Futures Trading Commission (CFTC), to ensure that the current time-limited relief provided to UK trading venues is put on a permanent footing with a CFTC-issued final order.

On 29 April 2021, the UK's Financial Services Bill entered into law as the Financial Services Act 2021. The act represents a major milestone in shaping a regulatory framework for UK financial services outside of the EU.

On 6 May 2021, the FCA published a speech by CEO Nikhil Rathi, which discussed regulation and competition in UK markets. He mentioned that one of the consequences of a lack of mutual equivalence between the UK and the EU, for example on the derivatives trading obligation (DTO), was that it reduces choice and competition in the market. EU banks, are now no longer able to offer their clients, full access to all pools of global liquidity for the trading of interest rate swaps and certain credit derivatives, as UK venues have retained material market share in various products. The FCA analysis suggests that, depending on the DTO instrument, between 65% and 95% of volumes remain traded outside EU venues.

On 16 June 2021, the UK Government published a report on the UK's approach to regulation after its withdrawal from the EU. The Taskforce on Innovation, Growth, and Regulatory Reform report recommends reforms relating to financial services:

- > **MiFID II position limits:** Introduce greater flexibility with a view to making the UK market more appealing by reducing the costs and complexities associated with position limits, including a review of the definition of "commodity derivatives".
- > **CCP Margins:** Introduce a more discretionary and judgment-based approach to calculating Central Counterparty Clearing House margins.
- > **MiFID II disclosure and transparency requirements:** Remove the requirement to provide costs and charges reports to professional investors and eligible counterparties under MiFID II.
- > **Market Abuse Regulations (MAR):** The taskforce considers that the Market Abuse Regulation (MAR) "investment recommendation" disclosure requirements create an ongoing cost for producers that outweighs perceived benefits

On 1 July 2021, HM Treasury published its Wholesale Markets Review Consultation, the UK Chancellor, Rishi Sunak, also gave a Mansion House speech to discuss the future of financial services in the UK. The consultation closes on 24 September 2021

MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive/Regulation)

The MiFID II “Quick Fix” Directive was published by the European Commission in the Official Journal on 26 February 2021. The measures consist of targeted changes to MiFID II rules relating to product governance, payment for research, client information requirements, energy derivatives markets and best execution requirements.

Following the European Commissions’ MiFID “Quick Fix” changes, the FCA published its first consultation (CP21/9) in April 2021 with proposed changes to the UK MiFID rules.

The main proposal affecting trading venues was to abolish the RTS 28 reporting obligation for investment firms’ top five execution venues, in addition to the removal of RTS 27 reporting obligation for venues. This is wider than the ESMA’s proposal to solely remove RTS 27.

On the 8 April, ESMA published its Final Report on the functioning of Organised Trading Facilities (OTFs). The report contains recommendations and possible amendments to MiFID II/MiFIR with a view to reducing the level of complexity for market participants and making the legal framework more effective.

The main focus of the report was to analyse the definition of OTFs, taking a specific look at the definition of a multilateral system and the trading venue perimeter.

On 1 June 2021, ESMA published its Final Report on Guidelines on the MiFIDII/MiFIR obligations on market data, which sets out guidelines on the requirements to publish market data on a reasonable commercial basis and to make market data available free of charge 15 minutes after publication.

On the 9 July, ESMA launched a Consultation Paper on the review of the regulatory technical standards (RTS 1 equity and RTS 2 – non-equity transparency) on transparency requirements under the Markets in Financial Instruments Regulation (MiFIR).

On the 16 July, ESMA published its CSDR Report on the provision of banking-type ancillary services by central securities depositories (CSDs). The Commission is expected to prepare a legislative proposal by the end of 2021.

The report provides for measures to address settlement fails, which includes cash penalties for settlement fails and mandatory buy-ins.

EU Investment Firm Regulation/Directive and UK IFPR

On 19 April 2021, the FCA published its second consultation paper (CP21/7) on the IFPR. This follows the FCA’s first consultation paper on the IFPR that was published in December 2020 (CP20/24). These papers cover, among other things, the methods of calculating a firm’s likely capital requirements as well as rules on remuneration. The aim of the FCA is for firms to spend less time on complex calculations of capital requirements in order to free up management time.

On 29 June 2021, the FCA published its policy statement PS21/6 which sets out near-final rules and summarises the feedback the FCA received to its first out of three consultations for the new prudential regime. This consultation closed in February 2021.

The FCA will conduct a third consultation in Q3 2021 and plans to publish policy statements and rules for the second and third consultations in the second half of 2021. Following the conclusion of all consultations, three policy statements will set out the new prudential rules to introduce the IFPR. The proposed rules will be published in a new prudential sourcebook, called the Prudential Sourcebook for MiFID Investment Firms.

The new regime represents a major change for FCA investment firms. The IFPR is expected to take effect in January 2022.

Transition from LIBOR to risk-free rates (RFRs)

On 26 January 2021, the FCA published a speech of Edwin Schooling Latter, Director of Markets and Wholesale Policy, on being ready for life without LIBOR from end-2021. Mr Schooling Latter underlined that over 12,500 firms had signed the ISDA protocol, which remained open for signature. Firms with LIBOR derivative positions that remained exposed to risk of LIBOR ceasing or becoming unrepresentative were reminded that it was not too late to sign up to the protocol.

On 26 March 2021, the Prudential Regulation Authority (PRA) and the FCA jointly released a Dear CEO letter regarding the transition from LIBOR to risk-free rates (RFRs). It set out the authorities’ expectations for firms and warned that the onus was on firms and responsible Senior Manager Function (SMF) holders to take appropriate steps to mitigate their firm’s exposure to LIBOR and ensure an orderly transition with good client outcomes.

The FCA and Bank of England published a joint statement encouraging dealers to quote derivatives using SONIA (rather than LIBOR) from 11 May 2021 and shift liquidity to SONIA.

> ASIA-PACIFIC

Japan

In January, the Japan Financial Services Agency (JFSA) finalised the Cabinet Office Order to Partially Amend Cabinet Office Order on Financial Instruments Business, Etc. The amendment allows foreign asset management firms and other eligible financial business operators to complete the registration process in English for designated types of business. The FSA also established the "Financial Market Entry Office" as a single point of contact to handle pre-application consultation, registration, and supervision for newly entering asset management firms, with all communications available in English.

The amendment to the Payment Services Act ("PSA") of Japan took effect in May 2021, removing the current numerical transfer cap placed on fund transfer services by non-bank institutions. This change to regulatory thresholds and scope of compliance sets up multiple license/registration levels that depend on the size and scope of operations, and provides greater flexibility and choices for new entrants.

Though not directly related to Financial Service regulation, the release of the Personal Information Protection Commission's Amendment to the Cabinet Order to Enforce the Act on the Protection of Personal Information, in March 2021, expected to take effect from 1 April 2022, will continue to impact the operations of financial services business.

In June, the JFSA published the "Report by the Expert Panel on Sustainable Finance" which identified the need for financial institutions to support the transition of the real economy, by integrating sustainability opportunities and risks into their business strategies and risk management, in order to support borrowers and investees in their climate transition efforts.

Korea

As LIBOR will cease at the end of 2021 for most currencies, the Financial Services Commission (FSC) announced that the overnight repo rate of government bonds and monetary stabilisation bonds had been selected as a replacement for the RFRs (Risk-free rates). It cited the repo market's abundant liquidity and its expandable use in derivatives markets as the main reasons for this choice.

The FSC announced a revised regulation on Suspicious Transaction Reports (STR) requiring financial institutions to file suspicious transaction reports with the KoFIU. It also announced a revision proposal to the Enforcement Decree of the Act on Reporting and Using Financial Transaction Information, while rules were approved requiring systemically important financial institutions to draw up and submit recovery plans in June every year.

Hong Kong

Early in the year, the Hong Kong Monetary Authority issued a notice (Notice) about updated technical specifications for over-the-counter (OTC) derivatives trade reporting under the Hong Kong Trade Repository (HKTR).

The SFC reminded intermediaries to provide information or documents which may facilitate immediate assessment of the impact of potential market misconduct and announced new Guidelines on competency standards for intermediaries and individual practitioners which includes enhancements to minimum academic qualifications, industry experience and ongoing training. These Guidelines will come into force on 1 January 2022. The SFC also indicated that licensed corporates were expected to develop and implement effective policies, procedures and internal controls in relation to the operation of their bank accounts, in order to properly safeguard client money, promptly discharge their liabilities and fully comply with the financial resources requirements.

Philippines

In January, the Philippines SEC issued a memorandum circular on Guidelines in Preventing the Misuse of Corporations for Illicit Activities through Measures Designed to Promote Transparency of Beneficial Ownership, and in March it issued an amendment to the Guidelines on Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism for SEC Covered Institutions. This was followed in May by the release of its report on anti-money laundering and countering the financing of terrorism "2021 Sectoral Risk Assessment for the Securities Sector".

Thailand

In February, the Thailand SEC announced it was seeking public comments on a proposal of a draft regulation for defining suspicious circumstances relating to the commission of offenses, in order to protect investors' interest more effectively. This was followed by an announcement in March that it had revised regulations on capital market business personnel, requiring them to attend a compulsory Environmental, Social and Governance (ESG) training course before applying for renewal of approval in 2022.

Singapore

In January, MAS issued the revised Guidelines on Technology Risk Management (TRM) which sets out the technology risk management principles and best practices for financial institutions to establish sound and robust technology risk governance and cyber resilience. In May and June, the MAS issued circulars on addressing risks relating to cyber threats and security risks in public cloud adoption.

In April, it issued a circular on the Supervisory Expectation for Benchmarks Transition and the expectation for all financial institutions to comply with the transition timelines and adopt the principles on customer engagement.

MAS commenced consultation on proposals to mandate reference checks for all financial institutions in April, and in May it issued a circular on a letter from MAS Managing Director, Ravi Menon, addressing all CEOs of financial institutions in Singapore, on Strengthening our Financial Sector Workforce and its Singaporean Core.

Australia and New Zealand

In April, ASIC in Australia released regulatory guidance which sets out the financial requirements that a holder of an Australian financial services (AFS) licence must meet. This was followed, in June, by new market integrity rules for capital, providing important protections for investors and the integrity of the market, whilst simplifying the capital framework for market participants. The Market Integrity Rules replace the existing separate rule books for securities market participants and futures market participants to create a common set of rules.

In June, New Zealand published four sets of Amendment Regulations relating to the Anti-money Laundering and Countering Financing of Terrorism (AML/CFT) regime. The amendments will come into force in July and include expansion of customer due diligence, lengthening of the time periods for audits of risk assessments, a widening of the capture of wire transfers, and an expansion of the exemption for providing services to related entities to include non-body corporate entities.

Indonesia

In May, Bank Indonesia announced that it had amended its regulation on the monitoring system for foreign exchange transactions against the Rupiah, and in June it announced that it was enhancing monetary policy transmission effectiveness by fast-tracking the development of Repurchase Agreement (Repo) and Domestic Non-Deliverable Forward (DNDF) transactions in response to the global challenge of G20 OTC Derivative Market Reforms.

Other Asia developments

Tradition's entities in Asia have taken appropriate steps, based on the size and complexity of our activities and the nature of our engagement in each of the markets in which we operate. There were no other material regulatory changes in other Asian markets in the first half of 2021.

OUTLOOK

The activity levels in summer months increased slightly compared to the same period last year. Compagnie Financière Tradition will pursue its growth strategy whilst maintaining its focus on cost discipline.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2021

INTERIM CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS AT 30 JUNE 2021

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

INTERIM CONSOLIDATED INCOME STATEMENT

en milliers de CHF CHF 000	Notes	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Chiffre d'affaires Revenue	2	451 956	512 792
Autres produits d'exploitation nets Other net operating income	3	1 060	1 017
Produits d'exploitation Operating income		453 016	513 809
Charges de personnel Staff costs		-335 681	-374 234
Autres charges d'exploitation Other operating expenses		-59 995	-67 319
Amortissements Depreciation and amortisation		-13 518	-14 164
Charges d'exploitation Operating expenses		-409 194	-455 717
Résultat d'exploitation Operating profit		43 822	58 092
Produits financiers Financial income	4	1 783	3 413
Charges financières Financial expense	4	-6 854	-10 879
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises Share of profit of associates and joint ventures	10	10 422	10 258
Résultat avant impôts Profit before tax		49 173	60 884
Impôts sur le bénéfice Income tax	5	-10 082	-9 361
Résultat net de la période Net profit for the period		39 091	51 523
Attribuable aux : Attributable to:			
Actionnaires de la société mère Shareholders of the parent		35 467	48 725
Intérêts non contrôlants Non-controlling interests		3 624	2 798
Résultat par action (en CHF) : Earnings per share (in CHF):			
Résultat de base par action Basic earnings per share		4,80	6,83
Résultat dilué par action Diluted earnings per share		4,73	6,80

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

INTERIM CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME

en milliers de CHF CHF 000	Notes	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Résultat net de la période comptabilisé au compte de résultat Net profit for the period recognised in the income statement		39 091	51 523
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat Other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss			
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Financial assets at fair value through other comprehensive income		300	-
Réévaluation des régimes à prestations définies Remeasurement of defined benefit schemes		35	-
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat Total other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss		335	-
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat Other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss			
Ecart de conversion Currency translation		19 890	-25 368
Transfert de l'écart de conversion au compte de résultat Transfer of exchange differences to income statement		-	-85
Autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises Other comprehensive income of associates and joint ventures	10	141	-841
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat Total other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss		20 031	-26 294
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts Other comprehensive income, net of tax		20 366	-26 294
Résultat global de la période Comprehensive income for the period		59 457	25 229
Attribuable aux : Attributable to:			
Actionnaires de la société mère Shareholders of the parent		55 034	22 910
Intérêts non contrôlants Non-controlling interests		4 423	2 319

BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

INTERIM CONSOLIDATED BALANCE SHEET

ACTIF / ASSETS en milliers de CHF / CHF 000	Notes	30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Immobilisations corporelles Property and equipment		23 543	24 606
Actifs liés au droit d'utilisation Right-of-use assets	8	48 394	51 140
Immobilisations incorporelles Intangible assets	9	44 295	44 619
Participations dans les sociétés associées et coentreprises Investments in associates and joint ventures	10	145 260	146 560
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Financial assets at fair value through other comprehensive income		4 943	4 828
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net Financial assets at fair value through profit or loss		1 627	1 627
Autres actifs financiers Other financial assets		13 572	13 077
Impôts différés actifs Deferred tax assets		33 459	31 504
Trésorerie non disponible Unavailable cash		34 394	28 705
Total actif non courant Total non-current assets		349 487	346 666
Autres actifs courants Other current assets		15 120	14 534
Instruments financiers dérivés actifs Derivative financial instruments		81	412
Impôts à recevoir Tax receivable		4 630	5 189
Clients et autres créances Trade and other receivables	7	1 342 422	462 538
Actifs financiers évalués au coût amorti Financial assets at amortised cost		15 904	15 451
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net Financial assets at fair value through profit or loss		2	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie Cash and cash equivalents		310 839	303 822
Total actif courant Total current assets		1 688 998	801 949
TOTAL ACTIF TOTAL ASSETS		2 038 485	1 148 615

BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

INTERIM CONSOLIDATED BALANCE SHEET

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF / EQUITY AND LIABILITIES en milliers de CHF / CHF 000	Notes	30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Capital Share capital	13	19 061	18 832
Prime d'émission Share premium		40 616	48 691
Actions propres Treasury shares	13	-9 955	-17 315
Ecart de conversion Currency translation		-170 862	-190 094
Réserves consolidées Consolidated reserves		530 079	529 172
Total capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère Total equity attributable to shareholders of the parent		408 939	389 286
Intérêts non contrôlants Non-controlling interests		21 750	18 431
Total capitaux propres Total equity		430 689	407 717
Dettes financières Financial debts	12	239 438	239 338
Obligations locatives Lease liabilities	8	47 724	49 223
Provisions Provisions		30 834	30 915
Impôts différés passifs Deferred tax liabilities		1 089	1 445
Produits différés Deferred income		-	5
Total passif non courant Total non-current liabilities		319 085	320 926
Dettes financières Financial debts	12	49 545	20 454
Obligations locatives Lease liabilities	8	14 882	14 681
Fournisseurs et autres créanciers Trade and other payables	11	1 208 116	374 983
Provisions Provisions		1 571	-
Impôts à payer Tax liabilities		13 102	8 655
Instruments financiers dérivés passifs Derivative financial instruments		345	14
Produits différés Deferred income		1 150	1 185
Total passif courant Total current liabilities		1 288 711	419 972
Total passif Total liabilities		1 607 796	740 898
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF TOTAL EQUITY AND LIABILITIES		2 038 485	1 148 615

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRE

INTERIM CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

en milliers de CHF	CHF 000	Notes	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	Cash flows from operating activities			
Résultat avant impôts	Profit before tax		49 173	60 884
Amortissements	Depreciation and amortisation		13 518	14 164
Résultat financier net	Net financial result		5 285	8 891
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	Share of profit of associates and joint ventures	10	-10 422	-10 258
Augmentation des provisions	Increase in provisions		756	1 523
Augmentation/(diminution) des produits différés	Increase/(decrease) in deferred income		-96	199
Charge relative aux paiements fondés sur des actions	Expense related to share-based payments		479	661
Ecarts de conversion transférés au compte de résultat	Exchange differences transferred to income statement		-	-85
Plus- / moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(Gains)/losses on disposal of fixed assets	3	6	6
(Augmentation)/diminution des créances/dettes liées aux activités en principal et de teneur de comptes	(Increase)/decrease in receivables/payables related to matched principal and account holder activities		-26 157	-56 381
(Augmentation)/diminution du fonds de roulement	(Increase)/decrease in working capital		-16 518	38 262
Provisions payées	Provisions paid		-302	-1 142
Intérêts payés	Interest paid		-2 696	-5 505
Intérêts perçus	Interest received		261	515
Impôts payés	Income tax paid		-4 267	-2 551
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	Net cash flows from operating activities		9 020	49 183
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	Cash flows from investing activities			
Acquisition d'actifs financiers	Acquisition of financial assets		-104	-5 377
Valeur de vente d'actifs financiers	Proceeds from disposal of financial assets		406	56 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	Acquisition of property and equipment		-1 564	-3 613
Valeur de vente d'immobilisations corporelles	Proceeds from disposal of property and equipment		-	3
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Purchase of intangible assets		-1 532	-1 506
Valeur de vente d'immobilisations incorporelles	Proceeds from disposal of intangible assets		49	-
Dividendes reçus	Dividends received		11 559	9 228
Augmentation de la trésorerie non disponible	Increase in unavailable cash		-4 269	-1 187
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	Net cash flows from investing activities		4 545	53 548
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	Cash flows from financing activities			
Augmentation des dettes financières à court terme	Increase in short-term financial debts		3 000	25 000
Diminution des dettes financières à court terme	Decrease in short-term financial debts		-5 000	-129 300
Paiements des obligations locatives	Lease liabilities paid		-6 401	-5 767
Augmentation du capital	Capital increase	13	229	121
Acquisition d'actions propres	Acquisition of treasury shares	13	-1 490	-5 884
Valeur de vente d'actions propres	Proceeds from disposal of treasury shares	13	255	659
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	Dividends paid to non-controlling interests		-1 097	-1 197
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	Dividends paid to shareholders of the parent	14	-37 110	-35 716
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	Net cash flows from financing activities		-47 614	-152 084
Variation des cours de change	Movement in exchange rates		9 975	-14 953
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	Movement in cash and cash equivalents		-24 074	-64 306
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	Cash and cash equivalents at start of period		295 368	340 676
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	Cash and cash equivalents at end of period	6	271 294	276 370

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRE

INTERIM CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY

en milliers de CHF excepté le nombre d'actions CHF 000 (except for number of shares)	Notes	Attribuables aux actionnaires de la société mère Attributable to shareholders of the parent						Total	Intérêts non contrôlants Non-controlling interests	Total capitaux propres Total equity
		Nombre d'actions Number of shares	Capital Capital	Prime d'émission Share premium	Actions propres Treasury shares	Ecart de conversion Currency translation	Réserves consolidées Consolidated reserves			
Au 1^{er} janvier 2020 At 1 January 2020		7 426 218	18 566	44 265	-23 984	-151 201	509 208	396 854	19 601	416 455
Résultat net de la période Net profit for the period		-	-	-	-	-	48 725	48 725	2 798	51 523
Autres éléments du résultat global Other comprehensive income		-	-	-	-	-25 815	-	-25 815	-479	-26 294
Résultat global de la période Comprehensive income for the period		-	-	-	-	-25 815	48 725	22 910	2 319	25 229
Augmentation de capital Increase in capital		48 500	121	-	-	-	-	121	-	121
Acquisition d'actions propres Acquisition of treasury shares		-	-	-	-5 884	-	-	-5 884	-	-5 884
Cession d'actions propres Disposal of treasury shares		-	-	171	488	-	-	659	-	659
Dividendes versés Dividends paid		-	-	2 816	11 972	-	-50 997	-36 209	-1 197	-37 406
Incidence des variations de périmètre Effect of changes in basis of consolidation		-	-	-	-	-	-4	-4	-84	-88
Exercice d'options de souscription d'actions Exercise of share options		-	-	457	-	-	-21	436	-	436
Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions Impact of recognition of share options		-	-	-	-	-	-362	-362	-	-362
Au 30 juin 2020 At 30 June 2020		7 474 718	18 687	47 709	-17 408	-177 016	506 549	378 521	20 639	399 160
Au 1^{er} janvier 2021 At 1 January 2021		7 532 718	18 832	48 691	-17 315	-190 094	529 172	389 286	18 431	407 717
Résultat net de la période Net profit for the period		-	-	-	-	-	35 467	35 467	3 624	39 091
Autres éléments du résultat global Other comprehensive income		-	-	-	-	19 232	335	19 567	799	20 366
Résultat global de la période Comprehensive income for the period		-	-	-	-	19 232	35 802	55 034	4 423	59 457
Augmentation de capital Increase in capital	13	91 667	229	-	-	-	-	229	-	229
Acquisition d'actions propres Acquisition of treasury shares	13	-	-	-	-1 490	-	-	-1 490	-	-1 490
Cession d'actions propres Disposal of treasury shares	13	-	-	72	183	-	-	255	-	255
Dividendes versés Dividends paid	13/14	-	-	-9 132	8 667	-	-37 043	-37 508	-1 097	-38 605
Incidence des variations de périmètre Effect of changes in basis of consolidation		-	-	-	-	-	-	-	-7	-7
Exercice d'options de souscription d'actions Exercise of share options		-	-	985	-	-	721	1 706	-	1 706
Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions Impact of recognition of share options		-	-	-	-	-	1 427	1 427	-	1 427
Au 30 juin 2021 At 30 June 2021		7 624 385	19 061	40 616	-9 955	-170 862	530 079	408 939	21 750	430 689

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

NOTES TO THE INTERIM CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Compagnie Financière Tradition SA est une société anonyme suisse, domiciliée au 11 rue de Langallerie à Lausanne. Présent dans plus de 30 pays, le Groupe Compagnie Financière Tradition (ci-après le « Groupe ») est l'un des leaders mondiaux de l'intermédiation de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, métaux précieux et environnement). L'action Compagnie Financière Tradition SA est cotée à la bourse suisse (SIX) et sur le 3^{ème} compartiment de la bourse de Francfort.

Le Conseil d'administration a approuvé la publication des comptes consolidés intermédiaires de Compagnie Financière Tradition SA arrêtés au 30 juin 2021 par décision du 26 août 2021.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

Les comptes consolidés intermédiaires de Compagnie Financière Tradition SA pour la période terminée le 30 juin 2021 sont établis conformément aux dispositions de la norme comptable IAS 34 - Information financière intermédiaire, selon le règlement de cotation de la bourse suisse (SIX), et comprennent ceux de Compagnie Financière Tradition SA et de ses filiales (ci-après « le Groupe »). Ils doivent être consultés conjointement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2020.

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes consolidés intermédiaires sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2020.

GENERAL

Compagnie Financière Tradition SA is a public limited company with its registered office at 11 Rue de Langallerie, Lausanne. With a presence in more than 30 countries, the Compagnie Financière Tradition Group ("the Group") is one of the world's leading interdealer brokers of both financial products (money market products, bonds, interest rate, currency and credit derivatives, equities, equity derivatives, interest rate futures and index futures) and non-financial products (energy, precious metals, and environmental products). Its shares are listed on the SIX Swiss Exchange and the Third Market Segment of the Frankfurt Stock Exchange.

Publication of the interim consolidated financial statements for the period ended 30 June 2021 was approved by the Board of Directors on 26 August 2021.

BASIS OF PREPARATION

The interim consolidated financial statements for the six-month period ended 30 June 2021 were prepared in accordance with IAS 34 - Interim Financial Reporting, as required by the Listing Rules of the SIX Swiss Exchange. They comprise the financial statements of Compagnie Financière Tradition SA and its subsidiaries ("the Group"). They should be read in conjunction with the consolidated financial statements for the year ended 31 December 2020.

The main accounting policies applied in the preparation of the interim consolidated financial statements are identical to those in effect at 31 December 2020.

COURS DE CHANGE

Les principaux cours de change contre le franc suisse utilisés dans le cadre de la consolidation sont les suivants :

	30 juin 2021 30 June 2021		30 juin 2020 30 June 2020	
	Cours de clôture Closing rate	Cours moyen Average rate	Cours de clôture Closing rate	Cours moyen Average rate
1 Livre sterling - GBP 1 pound sterling - GBP	1,28	1,25	1,17	1,22
1 Euro - EUR 1 euro - EUR	1,10	1,09	1,07	1,06
100 Yen japonais - JPY 100 Japanese yen - JPY	0,84	0,84	0,88	0,89
1 Dollar américain - USD 1 US dollar - USD	0,92	0,90	0,95	0,97

EXCHANGE RATES

The main exchange rates against the Swiss franc used in consolidation are shown below:

1. SAISONNALITÉ

Les activités du Groupe ne présentent pas de caractères saisonniers particuliers compte tenu de la diversité des produits traités et de la couverture géographique étendue. Ces activités dépendent principalement de la volatilité des marchés. Nous avons cependant observé au cours des dernières années, un ralentissement d'activité lors du mois de décembre.

2. SECTEURS OPÉRATIONNELS

La présentation des secteurs opérationnels du Groupe ainsi que les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2020.

L'information par secteurs se présente comme suit :

Au 30 juin 2021 / At 30 June 2021 (en milliers de CHF) / CHF 000	Europe, Moyen-Orient et Afrique Europe, Middle East and Africa	Amériques Americas	Asie-Pacifique Asia-Pacific	Ajustements Adjustments	Total
Chiffre d'affaires Revenue	221 615	133 700	136 962	-40 321	451 956
Résultat d'exploitation Operating profit	20 118	17 584	22 632	-16 512	43 822
Résultat financier net Net financial result					-5 071
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises Share of profit of associates and joint ventures					10 422
Résultat avant impôts Profit before tax					49 173

1. SEASONALITY

The Group's activities are not subject to particular seasonal variations given its diverse product mix and broad geographic footprint. Its activities depend mainly on market volatility. Over the past few years however we have observed a slowdown in business in December.

2. OPERATING SEGMENTS

The presentation of the Group's operating segments and the accounting policies applied in evaluating the operating results are identical to those applied at 31 December 2020.

Segment information is disclosed below:

Au 30 juin 2020 / At 30 June 2020 (en milliers de CHF) / CHF 000	Europe, Moyen- Orient et Afrique Europe, Middle East and Africa	Amériques Americas	Asie-Pacifique Asia-Pacific	Ajustements Adjustments	Total
Chiffre d'affaires Revenue	255 076	153 428	150 037	-45 749	512 792
Résultat d'exploitation Operating profit	30 986	19 181	31 090	-23 165	58 092
Résultat financier net Net financial result					-7 466
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises Share of profit of associates and joint ventures					10 258
Résultat avant impôts Profit before tax					60 884

Le rapprochement entre le chiffre d'affaires sectoriel et le chiffre d'affaires consolidé est constitué des éléments suivants :

Reconciliation of segment revenue to consolidated revenue is as follows:

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Chiffre d'affaires sectoriel Segment revenue	492 277	558 541
Application de la méthode d'intégration proportionnelle pour les coentreprises Application of the proportionate consolidation method for joint ventures	-38 990	-45 184
Constatation du chiffre d'affaires à la date de livraison Recognition of revenue at the delivery date	-1 115	-273
Autres Other	-216	-292
Chiffre d'affaires consolidé Consolidated revenue	451 956	512 792

Le rapprochement entre le résultat d'exploitation sectoriel et le résultat d'exploitation consolidé est constitué des éléments suivants :

Reconciliation of the segment operating profit to consolidated operating profit is as follows:

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Résultat d'exploitation sectoriel Segment operating profit	60 334	81 257
Application de la méthode d'intégration proportionnelle pour les coentreprises Application of the proportionate consolidation method for joint ventures	-10 544	-11 819
Constatation du chiffre d'affaires à la date de livraison Recognition of revenue at the delivery date	-499	-113
Ajustement des charges locatives Adjustment of rental expense	1 015	1 214
Charges de services centraux Corporate expenses	-4 132	-6 734
Autres Other	-2 352	-5 713
Résultat d'exploitation consolidé Consolidated operating profit	43 822	58 092

> INFORMATION SUR LES PRODUITS ET SERVICES

La répartition par groupe de produits du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies de Compagnie Financière Tradition s'analyse comme suit :

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Change et taux Currencies and interest rates	199 377	211 035
Titres et dérivés sur titres Securities and security derivatives	156 032	192 890
Matières premières et autres activités Commodities and other activities	96 547	108 867
Total	451 956	512 792

> INFORMATION ON PRODUCTS AND SERVICES

A segment analysis of consolidated revenue on continuing operations is shown below:

3. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NETS

3. OTHER NET OPERATING INCOME

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Plus- / moins-values sur cession d'actifs immobilisés Gains/losses on disposal of fixed assets	-6	-6
Autres produits d'exploitation Other operating income	1 066	1 023
Total	1 060	1 017

4. RÉSULTAT FINANCIER NET

Cette rubrique se décompose comme suit :

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Produits financiers Financial income		
Produits d'intérêts Interest income	216	559
Produits des titres de participation Income from equity investments	49	48
Gains de change Exchange gains	1 518	2 806
Total	1 783	3 413
Charges financières Financial expense		
Charges d'intérêts sur les dettes financières Interest expense on financial debts	-3 585	-4 858
Charges d'intérêts sur les obligations locatives Interest expense on lease liabilities	-1 283	-1 580
Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net Losses on financial assets at fair value through profit or loss	-	-28
Pertes de change Exchange losses	-1 986	-4 413
Total	-6 854	-10 879
Résultat financier net Net financial result	-5 071	-7 466

4. NET FINANCIAL RESULT

An analysis of this item is shown below:

5. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt se compose des éléments suivants :

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Charge d'impôts courants Current tax expense	9 831	9 727
Charge/(Produit) d'impôts différés Deferred tax expense/(income)	251	-366
Impôts sur le bénéfice Income tax	10 082	9 361

5. INCOME TAX

An analysis of tax expense is shown below:

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie consolidés intermédiaire se décompose comme suit :

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	30 juin 2020 30 June 2020
Caisse et dépôts bancaires à vue Cash and call deposits with banks	301 029	318 770
Dépôts bancaires à court terme Short-term bank deposits	7 644	9 068
Placements monétaires à court terme Short-term money market investments	2 166	2 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan Cash and cash equivalents on the balance sheet	310 839	330 093
moins : Découverts bancaires less: Bank overdrafts	-39 545	-53 723
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie Cash and cash equivalents in cash flow statement	271 294	276 370

Les découverts bancaires sont essentiellement liés au financement de transactions en défaut de livraison dans le cadre de l'activité en principal et sont remboursés lors du déboucement des transactions présentées en créances.

7. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Créances liées aux activités de teneur de comptes Receivables related to account holder activities	59 509	25 362
Créances liées aux activités en principal Receivables related to matched principal activities	971 545	172 493
Clients et comptes rattachés Trade debtors	186 794	155 207
Créances sur les employés Employee receivables	95 188	83 213
Créances sur les parties liées Related party receivables	11 743	10 042
Autres créances à court terme Other short-term receivables	17 643	16 221
Total	1 342 422	462 538

6. CASH AND CASH EQUIVALENTS

Cash and cash equivalents in the cash flow statement are made up as follows:

The bank overdrafts relate to funding for outstanding transactions related to matched principal trades and are repaid once the transactions are settled.

7. TRADE AND OTHER RECEIVABLES

An analysis of this item is shown below:

8. CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des bureaux utilisés par les employés dans le cadre de leurs activités.

> ACTIFS LIÉS AU DROIT D'UTILISATION

Immeubles / Real estate (en milliers de CHF) / CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Valeur comptable nette Net carrying amount	48 394	51 140

8. LEASES

The Group's leases mainly concern offices used by employees for their business activities.

> RIGHT-OF-USE ASSETS

> OBLIGATIONS LOCATIVES

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Court terme Short-term		
Obligations locatives Lease liabilities	14 882	14 681
Total	14 882	14 681
Long terme Long-term		
Obligations locatives Lease liabilities	47 724	49 223
Total	47 724	49 223
Total des obligations locatives au bilan Total lease liabilities on balance sheet	62 606	63 904

> LEASE LIABILITIES

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Ecarts d'acquisition Goodwill	28 882	28 741
Logiciels Software	11 853	12 361
Fonds de commerce Business assets	302	315
Autres Other	3 258	3 202
Total	44 295	44 619

9. INTANGIBLE ASSETS

An analysis of intangible assets is shown below:

10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et coentreprises détenues par le Groupe et consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

La variation pour la période se présente comme suit :

(en milliers de CHF) CHF 000	Sociétés associées Associates	Coentreprises Joint ventures	Total
Au 1^{er} janvier 2021 At 1 January 2021	26 146	120 414	146 560
Résultat net de la période Net profit for the period	2 530	7 892	10 422
Autres éléments du résultat global Other comprehensive income	141	-	141
Dividendes distribués Dividends paid	-4 263	-7 247	-11 510
Ecart de conversion Currency translation	926	-1 279	-353
Au 31 décembre 2021 At 31 December 2021	25 480	119 780	145 260

10. INVESTMENTS IN ASSOCIATES AND JOINT VENTURES

This item covers the Group's share of equity accounted associates and joint ventures.

Movements during the period are shown below:

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

Cette rubrique se décompose comme suit :

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Dettes liées aux activités de teneur de comptes Payables related to account holder activities	59 509	25 362
Dettes liées aux activités en principal Payables related to matched principal activities	932 892	161 287
Charges à payer Accrued liabilities	137 714	127 917
Dettes envers les parties liées Related party payables	25 394	5 199
Autres dettes à court terme Other short-term liabilities	52 607	55 218
Total	1 208 116	374 983

11. TRADE AND OTHER PAYABLES

An analysis of this item is shown below:

12. DETTES FINANCIÈRES

12. FINANCIAL DEBTS

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Court terme Short-term		
Découverts bancaires Bank overdrafts	39 545	8 454
Emprunts bancaires Bank borrowings	10 000	12 000
Total	49 545	20 454
Long terme Long-term		
Emprunts obligataires Bonds	239 438	239 338
Total	239 438	239 338
Total dettes financières au bilan Total financial debts on balance sheet	288 983	259 792

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit :

An analysis of bond issues is shown below:

Emetteur Issuer	Année d'émission et d'échéance Year of issue and maturity	Valeur nominale résiduelle en milliers de CHF Outstanding face value CHF 000	Coupon Coupon	Taux d'intérêt effectif Effective interest rate	Valeur comptable en milliers de CHF Carrying amount CHF 000	
					30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 130 000	1,750 %	1,850 %	129 562	129 508
Compagnie Financière Tradition SA	2016-2022	CHF 110 000	1,625 %	1,726 %	109 876	109 830
TOTAL					239 438	239 338
<i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i> <i>Of which amount redeemable within 12 months</i>					-	-

13. CAPITAL-ACTIONS ET ACTIONS PROPRES

> COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS

Au 30 juin 2021, le capital-actions s'établit à CHF 19 061 000 (CHF 18 832 000 au 31 décembre 2020), soit 7 624 385 actions au porteur (7 532 718 actions au porteur au 31 décembre 2020) d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Durant la période, 91 667 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées, suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 229 000.

13. SHARE CAPITAL AND TREASURY SHARES

> COMPOSITION OF SHARE CAPITAL

Share capital at 30 June 2021 was CHF 19,061,000 (31 December 2020: CHF 18,832,000) consisting of 7,624,385 bearer shares (31 December 2020: 7,532,718 bearer shares) with a nominal value of CHF 2.50.

Following the conversion of subscription rights during the period, 91,667 new Compagnie Financière Tradition SA shares were issued at a price of CHF 2.50 per share. This operation increased capital by CHF 229,000.

> ACTIONS PROPRES

> TREASURY SHARES

	Valeur comptable en milliers de CHF Carrying amount CHF 000	Prix d'acquisition ou de réalisation en milliers de CHF Acquisition or redemption price CHF 000	Nombre d'actions de CHF 2,50 de nominal Number of shares of CHF 2.50 nominal
Au 1^{er} janvier 2021 At 1 January 2021	17 315	17 315	204 242
Acquisitions	1 490	1 490	13 994
Cessions	-183	-255	-2 200
Actions distribuées	-8 667	-11 268	-98 197
Plus-values réalisées		2 673	-
Au 30 juin 2021 At 30 June 2021	9 955	9 955	117 839

En 2021, une plus-value nette de CHF 2 204 000 a été enregistrée en prime d'émission dans les capitaux propres en relation avec la distribution d'actions propres.

A net gain of CHF 2,204,000 was recognised in equity in the share premium account, in connection with the distribution of treasury shares in 2021.

14. DIVIDENDES

14. DIVIDENDS

Le dividende relatif à l'exercice 2020 d'un montant de CHF 48 378 000 a été versé le 31 mai 2021, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2021, comme suit :

The dividend for 2020, totalling CHF 48,378,000, was paid on 31 May 2021 in accordance with the General Meeting resolution of 19 May 2021, as follows:

(en milliers de CHF) CHF 000	
Versement sous la forme d'actions propres Payment in shares	11 268
Versement en espèces Cash payment	37 110
Total	48 378

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

15. FINANCIAL INSTRUMENTS

> JUSTE VALEUR

> FAIR VALUE

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que leur juste valeur selon le niveau hiérarchique correspondant.

The table below shows the carrying amount of financial assets and liabilities as well as their fair value measurement according to the corresponding hierarchy level.

Les niveaux retenus sont les suivants :

- > Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- > Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés.
- > Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables des comptes consolidés 2020.

The following value hierarchy was used:

- > Level 1: quoted prices (unadjusted) in active markets for an identical instrument.
- > Level 2: fair values determined on the basis of a valuation model using inputs which are directly observable in a market (level 1) or derived from prices observed.
- > Level 3: fair values determined on the basis of a valuation model using inputs which are not observable in a market.

Fair value is not shown for items where the carrying amount is a reasonable estimate of their fair value. The methods used to measure fair value are disclosed in the section on significant accounting policies in the 2020 consolidated financial statements.

30 juin 2021 (en milliers de CHF) 30 June 2021 CHF 000	Valeur comptable Carrying amount	Juste valeur Fair value			Total
		Niveau 1 Level 1	Niveau 2 Level 2	Niveau 3 Level 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Financial assets at fair value through other comprehensive income	4 943	-	4 943	-	4 943
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net Financial assets at fair value through profit or loss	1 629	1 629	-	-	1 629
Clients et autres créances Trade and other receivables	1 280 625	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés actifs Derivative financial instruments	81	-	81	-	81
Actifs financiers évalués au coût amorti Financial assets at amortised cost	15 904	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie Cash and cash equivalents	310 839	2 165	-	-	2 165
Trésorerie non disponible Unavailable cash	34 394	-	-	-	-
Total actifs financiers Total financial assets	1 648 415	3 794	5 024	-	8 818
Dettes financières à court terme Short-term financial debts	49 545	-	-	-	-
Obligations locatives à court terme Short-term lease liabilities	14 882	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers Trade and other payables	1 208 116	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs Derivative financial instruments	345	-	345	-	345
Dettes financières à long terme Long-term financial debts	239 438	246 569	-	-	246 569
Obligations locatives à long terme Long-term lease liabilities	47 724	-	-	-	-
Total passifs financiers Total financial liabilities	1 560 050	246 569	345	-	246 914

31 décembre 2020 (en milliers de CHF) 31 December 2020 CHF 000	Valeur comptable Carrying amount	Juste valeur Fair value			Total
		Niveau 1 Level 1	Niveau 2 Level 2	Niveau 3 Level 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Financial assets at fair value through other comprehensive income	4 828	-	4 828	-	4 828
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net Financial assets at fair value through profit or loss	1 630	1 629	1	-	1 630
Clients et autres créances Trade and other receivables	406 471	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés actifs Derivative financial instruments	412	-	412	-	412
Actifs financiers évalués au coût amorti Financial assets at amortised cost	15 451	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie Cash and cash equivalents	303 822	2 216	-	-	2 216
Trésorerie non disponible Unavailable cash	28 705	-	-	-	-
Total actifs financiers Total financial assets	761 319	3 845	5 241	-	9 086
Dettes financières à court terme Short-term financial debts	20 454	-	-	-	-
Obligations locatives à court terme Short-term lease liabilities	14 681	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers Trade and other payables	374 983	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs Derivative financial instruments	14	-	14	-	14
Dettes financières à long terme Long-term financial debts	239 338	246 205	-	-	246 205
Obligations locatives à long terme Long-term lease liabilities	49 223	-	-	-	-
Total passifs financiers Total financial liabilities	698 693	246 205	14	-	246 219

16. OPÉRATIONS HORS-BILAN

> TITRES À LIVRER ET À RECEVOIR

(en milliers de CHF) CHF 000	30 juin 2021 30 June 2021	31 décembre 2020 31 December 2020
Titres à livrer Commitments to deliver securities	177 869 046	225 003 904
Titres à recevoir Commitments to receive securities	177 867 711	225 003 736

Les titres à recevoir et à livrer reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 30 juin 2021 et 31 décembre 2020 et débouclées après ces dates, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe.

16. OFF-BALANCE SHEET OPERATIONS

> COMMITMENTS TO DELIVER AND RECEIVE SECURITIES

Commitments to deliver and receive securities reflect buy and sell operations on securities entered into before 30 June 2021 and 31 December 2020 and closed out after these dates, in connection with the matched principal activities of Group companies.



Compagnie Financière Tradition

Compagnie Financière Tradition SA
11, rue de Langallerie, CH 1003 Lausanne
T. : +41 21 343 52 87
F. : +41 21 343 55 00